



COMMUNIQUÉ-INVITATION DU 16 JANVIER 2019 **LE GUIERS MORT, UNE RIVIÈRE À PRÉSERVER !**

*Conférence de presse de Lancement de la campagne de mécénat territorial
le 25 janvier 2019 à la Communauté de communes Coeur de Chartreuse à Entre-deux-Guiers (Isère)*

Le 25 janvier 2019 à Entre-deux-Guiers, c'est le lancement du mécénat territorial du Fonds pour la conservation des rivières sauvages. L'objectif ? Informer, sensibiliser et mobiliser les mécènes et donateurs sur les territoires des bassins versants. En effet, les fonds collectés seront utilisés pour des programmes d'actions dédiées aux rivières sélectionnées du territoire. C'est le Guiers mort, l'un des joyaux sauvages de l'Isère qui inaugure cette campagne de mécénat territorial. La rivière est en effet au coeur d'un projet de labellisation. Le programme d'actions de préservation du Guiers mort a été financé partiellement par la Fondation de la Caisse d'Épargne Rhône Alpes très présente sur le territoire.

LE MÉCÉNAT TERRITORIAL : INFORMER POUR MIEUX PRÉSERVER

La mission du Fonds pour la conservation des rivières sauvages est de récolter des fonds privés pour assurer sa mission de préservation et de protection des derniers joyeux sauvages en France et en Europe. Pour ce faire, le fonds de dotation s'appuie sur un mode de fonctionnement basée sur la co-construction et la participation. Puisque le territoire est au centre du projet, tous les acteurs du bassin versant de la rivière pressentie doivent être informés et sensibilisés. Le Fonds pour la conservation des rivières a souhaité que 70 % au moins des fonds recueillis sur le territoire lui reviennent sous la forme d'actions programmées.

« En réalité, ce sont 100 % des fonds qui sont réinvestis sur les territoires ruraux ou dans des actions au bénéfice du réseau des Rivières sauvages » explique Denis Caudron, coordinateur national

L'objectif de la conférence de presse du 25 janvier 2019 à 14h30 à Entre-deux-Guiers est donc d'informer et de sensibiliser les mécènes et donateurs tout en présentant les différentes actions de préservation qui seront programmées dans le cadre de la candidature de la rivière au label « Site rivières sauvages ».

Le Guiers mort bénéficie déjà de l'action de la Fondation de la Caisse d'Épargne Rhône Alpes qui a versé la somme de 26 000 € en 2018.

UN JOYAU DE LA BIODIVERSITÉ À PRÉSERVER

Le Guiers mort, bien mal nommé tant ses eaux sont sauvages et poissonneuses est l'une des magnifiques rivières de l'Isère. Il rejoint le Guiers vif à Entre-deux-Guiers pour former le Guiers qui se jette ensuite dans le Rhône. Le Guiers mort est un torrent de montagne. La source de ce cours d'eau se situe à 1340 m d'altitude sur la commune de Saint-Pierre-de-Chartreuse, entre la Dent de Crolles (2062 m) et Perquelin (980 m). Les eaux proviennent d'un réseau karstique, ces eaux courantes s'écoulent vers le Nord-Ouest en direction de Saint-Laurent-du-Pont puis d'Entre-deux-Guiers. 20 km séparent la source d'Entre-deux-Guiers (confluence avec le Guiers vif). Une candidature au label national « Site Rivières Sauvages » est en projet sur le tronçon amont (12 km), c'est-à-dire de la source au site de Fourvoirie, à l'aval des gorges.

UN PROJET PORTE PAR LE PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE AVEC LES ACTEURS LOCAUX

La préservation du patrimoine naturel et, plus particulièrement, la préservation de la ressource en eau, fait partie des missions du Parc naturel régional de Chartreuse. En 2012, le Parc entame ses premières réflexions pour la protection des cours d'eau du massif. La partie amont du Guiers mort est identifié comme « labellisable ».

Engagé dans d'autres démarches comme les Territoires à Energie Positive, le Parc a dû mobiliser ses multiples compétences pour concilier les acteurs, trouver des compromis et faire valoir l'intérêt de la préservation du Guiers mort. «Le sujet est compliqué et il nous faut trouver des solutions innovantes pour combiner la protection des milieux naturels et notamment de certains sites remarquables comme le Guiers mort, et l'enjeu du besoin croissant en énergie. Mais le Parc se battra pour faire aboutir la labellisation Rivières Sauvages» a affirmé en 2017 Dominique Escaron, président du PNR de Chartreuse.

LE PROGRAMME

- Présentation du réseau des sites labellisés des rivières sauvages (fonds et association)
- Les enjeux du mécénat territorial pour le Guiers mort
 - La présentation des porteurs du projet de labellisation
 - Le programme d'actions
- Le témoignage de la Caisse d'Epargne
- Questions/réponses

Le lieu : La 4 C Communautés de communes Coeur de Chartreuse - Espace tertiaire - 2^e étage ZI chartreuse - Guiers 38380 Entre-deux-Guiers

L'horaire : 25 janvier 2019 à 14h30

POUR EN SAVOIR DAVANTAGE :

Rivières sauvages : <https://conservation.rivieres-sauvages.fr/>

Parc naturel régional de Chartreuse : <http://www.parc-chartreuse.net/>

Réciprocité Guiers : <http://www.guiers.fr/>

Fédération de pêche de l'Isère : <https://www.peche-isere.com/>

Fondation de la Caisse d'Epargne Rhône Alpes : <https://www.caissedepargnerhonealpes.fr/fondation-caisse-depargne-rhone-alpes/decouvrir-la-fondation>

Avec le soutien de la fédération de pêche de l'Isère :



CONTACTS

Rivières Sauvages :

Mélanie TAQUET, animatrice (animationrivieressauvages@gmail.com - 06 16 68 60 79

Denis CAUDRON Développement du réseau et partenariats : 06 85 31 40 06 - contact@rivieres-sauvages.fr

PNR de Chartreuse : Chargée de mission rivières sauvages : Lucie Bednarek : lucie.bednarek@parc-chartreuse.net | 06 88 41 45 86

Réciprocité Guiers - Adrien Bertholio : 07.83.18.82.46 - Bertholio.adrien@gmail.com

Relations-Médias :

Marie Pierre MEDOUGA - Service presse national du Réseau Rivières Sauvages

06 22 78 71 38 - agencerp@orange.fr - www.mp-c.eu - @mapyntonga